

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 février 2025

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept Février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Clessé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD.

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE -- Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLON - Dominique LIAULT –Carine BLANCHARD - Christine ROCHER - Eloïse GERMAIN - Sébastien QUINAULT - Danielle GUIGNARD

Absents Excusés : Sébastien PLAUD – Yannick BOIZUMEAU -Jacques PEROCHON – Myriam GERMAIN –

Secrétaire : Sébastien QUINAULT

ORDRE DU JOUR

- Approbation PV séance du 30 janvier
 - Débat d'orientation budgétaire
- CDG – Convention formation/assistance logiciel Eksae (gestion cimetière)
 - Demande subvention feu d'artifice Comité des fêtes
 - Indemnités des contrôleurs de pêche
 - Compte-rendu des commissions
 - Demande France Alzheimer Parthenay
 - Questions diverses

APPROBATION PV SÉANCE DU 30 janvier 2025

Le PV est approuvé à l'unanimité

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Bien que facultatif pour les communes de moins de 3500 habitants, Mme le Maire propose un débat d'orientation budgétaire. L'évolution des finances de la commune depuis 2010 est présentée. On peut noter un tassement des recettes de fonctionnement face à des dépenses de fonctionnement toujours croissantes. Côté perspectives, l'augmentation du taux de cotisation retraite CNRACL aura un impact d'environ 15000€ de dépenses supplémentaires dans 4 ans (+3750€/an). De plus, le surcoût pour 2025-2026 de la période de tuilage pour le poste de secrétaire générale de mairie représente 7500€. En face, les dotations d'état stagnent et la DMTO est en baisse. Le contexte budgétaire national très difficile laisse présager des répercussions défavorables sur les collectivités locales. Tout ceci oblige à une réflexion sur les économies à prévoir et/ou les recettes supplémentaires à trouver. Des pistes sont évoquées et seront à prendre en compte dans la construction des futurs budgets.

CDG79 – CONVENTION FORMATION/ASSISTANCE LOGICIEL EKSAE

Une convention sur la formation et l'assistance au logiciel est déjà en cours avec le CDG79. Il s'agit d'actualiser la convention pour la période 2025-2027. Le coût annuel pour le logiciel EKSAE se monte à 41€ pour 1 poste.

DEMANDE DE SUBVENTION COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes demande une subvention pour aider à l'achat d'un feu d'artifice qui sera tiré lors de la manifestation « Clessé en musique » le 21 juin. Le conseil accorde une subvention de 900€. D'autre part, il est

rappelé que seules les photocopies N&B sont gratuites pour le comité des fêtes. Exceptionnellement, les photocopies couleur de « Clessé en jeux » sont prises en charge par la commune, ce qui représente un coût d'environ 50€.

INDEMNITÉS CONTRÔLEURS DE PÊCHE

Le Conseil reconduit l'indemnité attribuée aux 5 contrôleurs de pêche, soit 50€ par mois pendant les 7 mois d'ouverture de la pêche.

BÂTIMENTS

- le devis de CTAO d'isolation des combles de l'épicerie est accepté pour la somme de 1096,95€TTC. Avec une revente des CEE de 673,53€, il reste à charge de la commune 423,42€.

- Espace Carmin : la commission d'appel d'offres est convoquée le 11 mars 2025 pour la remise de l'analyse des offres pour les travaux de la chaufferie. Un compte-rendu sera fait à la commission bâtiments le lendemain à 17h.

- Le projet buvette à la salle de sports a été présenté aux présidents d'association, lesquels ont demandé des modifications.

- Suite une non-conformité lors du contrôle du restaurant scolaire en juin 2024 par la DDETSP, un espace vestiaire a été aménagé dans la réserve contiguë au réfectoire.

COMMUNICATION

- La charte graphique pour le nouveau site internet doit être validée avant de pouvoir alimenter son contenu.

- Le logo de la commune a été installé sur la façade de la mairie.

LOTISSEMENT VIOLINE

Une réunion avec les propriétaires et locataires du lotissement est programmée le 12 mars à 18h30. Le but est de consulter les habitants pour enrichir la réflexion sur le projet d'aménagement final.

MATÉRIEL

- Une grosse réparation est nécessaire pour la tondeuse ISEKI. Elle a tourné 1590h depuis son achat soit 7 ans. Une réflexion est engagée sur son remplacement ou sa conservation avec un achat de robot-tondeuse sur les stades de football pour soulager son utilisation.

- La CUMA met en vente sa balayeuse. La commission se déterminera pour une éventuelle offre d'achat après sa remise en état.

ENFANCE

Le conseil d'école est programmé le 18 mars à 19h, la commission enfance y est invitée.

CIMETIÈRE

La commission n'estime pas nécessaire un panneau présentant le plan du cimetière à l'entrée de celui-ci. Par contre, un panneau présentant le cimetière naturel sera réalisé.

CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT

La visite de Villes et Villages fleuris aura lieu cette année entre juin et septembre.

PLAN D'EAU

L'ouverture de la pêche aura lieu le 29 mars 2025. Un repoissonnement a eu lieu pour un montant total de 3123€ et le règlement a été mis à jour.

VOIRIE

- Il est nécessaire de refaire le pont au Petit Moulin et de créer une passerelle au plan d'eau. Un devis de Clisson Métal est accepté pour un montant de 1250€ de matériau pour réaliser les passerelles et garde-corps.

- Pour réaliser l'entretien dans des chemins très peu larges, des devis de taille avec un petit tracteur seront demandés.

SECURITE

- Face à plusieurs plaintes concernant le stationnement place du Général de Gaulle, un marquage au sol pour déterminer les places sera étudié.
- le test de ralentissement route de la Chapelle et route de Boismé est toujours en cours. Suite aux remarques de certains usagers de la route, des aménagements devront être apportés.

FRANCE ALZHEIMER

L'association France Alzheimer de Parthenay a sollicité la commune pour adhérer à la charte « Ville aidante Alzheimer ». Le conseil donne son accord. Date sera prise pour signer la charte.

L'HOMME ET LA PIERRE

Le conseil accepte de reconduire l'adhésion à l'Homme et la Pierre pour un montant de 250€. Toutefois, il remarque qu'il serait préférable de demander un accord d'adhésion avant d'envoyer la facture.

FIBRE

Le fournisseur actuel de téléphonie Vist&Com a fait une proposition pour passer la mairie et l'école à la fibre et réactualiser toutes les lignes téléphoniques. En parallèle, une étude a été rendue par le DSI de l'Agglo2B sur le même sujet en adhérant au groupement de commande (Orange entreprise). En comparant les deux, l'offre du groupement de commande de l'Agglo2B représente un coût moindre d'environ 1000€ par an par rapport à l'offre de Vist&Com. De plus, la solution Agglo2B permettra de réaliser les sauvegardes de la mairie directement sur les serveurs de la DSI. Le conseil valide donc le choix de cette solution.

CITY-STADE

Le GAL a validé définitivement le montant de la subvention FEADER pour le city-stade soit 18126,57€.

DIVERS

- Le conseil valide le devis de l'Atelier Benoist d'un montant de 3276€ TTC pour la restauration de 5 registres d'état-civil. Une subvention des archives des Deux-Sèvres sera sollicitée, elle pourrait se monter à 600€.
- le 2e comité de suivi du projet agrivoltaïque Statkraft a eu lieu le 25 février.
- Le dispositif Argent de Poche change de mode de fonctionnement. La collectivité doit déposer un projet pédagogique pour obtenir un agrément et la tranche d'âge des jeunes pouvant être accueillis est modifiée (14-17 ans au lieu de 16-17 ans). Mme Blanchard étudiera le nouveau dispositif pour savoir si la commune continuera à accueillir des jeunes via ce dispositif.

A L'AGENDA

Prochain CM : jeudi 27 mars 20h30

Signatures

Le Maire : Mme Christine SOULARD	Le Secrétaire de Séance : M Sébastien QUINAULT